



**Règlements** : tirage de quatre (4) haut-parleurs  
d'une valeur de 40\$ chacun.

La Municipalité de Sainte-Barbe invite ses résidents à répondre à un sondage portant sur les objectifs de sa planification stratégique 2023-2028. Elle procédera à un tirage au sort parmi tous ceux et celles qui auront complété le sondage avant le 29 novembre 2023 pour offrir quatre (4) haut-parleurs à l'effigie de la Municipalité de Sainte-Barbe d'une valeur de 40 \$ chacun.

**ADMISSIBILITÉ AU TIRAGE**

Le concours est ouvert à tous les citoyens de Sainte-Barbe, âgé de 18 ans et plus, qu'ils soient propriétaires ou locataires.

**EXCLUSIONS**

Les employés de la Municipalité de Sainte-Barbe, les élus municipaux, les fournisseurs de services ayant un lien avec l'actuel concours, ainsi que les membres de leur famille immédiate (frère, sœur, enfant, père, mère), leur conjoint légal ou de fait ainsi que toutes les personnes avec lesquelles ces personnes sont domiciliées.

**INSCRIPTION**

- Les inscriptions pour le concours débutent en même temps que la mise en ligne du sondage, soit le 8 novembre 2023 et se termineront le 29 novembre 2023 à minuit.
- Les inscriptions se feront en ligne en remplissant le sondage accessible sur le site Web de la Municipalité de Sainte-Barbe.
- Les gagnants devront fournir une preuve de résidence au moment de réclamer leur prix.

## **VÉRIFICATION**

- Toute inscription au concours qui est, selon le cas, incomplète, frauduleuse, erronée, enregistrée ou transmise en retard ; qui comprend une adresse courriel invalide, ou autrement non conforme, pourra être rejetée.
- La Municipalité de Sainte-Barbe se réserve le droit d'exclure tout participant qui tentera de trafiquer le mode d'inscription du concours, le fonctionnement du site Web ou de Survey Monkey ou qui sera d'une quelconque façon en violation des présents règlements.

## **PRIX**

- Quatre (4) gagnants seront déterminés par tirage au sort parmi les répondants au sondage. Ces personnes remporteront chacune un haut-parleur à l'effigie de la Municipalité de Sainte-Barbe d'une valeur de 40 \$ chacun.
- Les gagnants seront dévoilés au plus tard le 8 décembre 2023.
- Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles reçues durant la période du concours.
- Les prix devront être acceptés tels quels et ne pourront être échangés, substitués ou transférés à une autre personne.
- Dans le cas où le nombre de prix offert serait supérieur au nombre de participants admissibles, l'organisateur se réserve le droit d'annuler les prix excédentaires.

## **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Tout participant autorise la Municipalité de Sainte-Barbe, les organisateurs du concours et leurs représentants à utiliser son nom et sa photographie, et ce, sans aucune rémunération.

## **EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ**

- Les participants dégagent de toute responsabilité la Municipalité de Sainte-Barbe de tout dommage qu'ils ou elles pourraient subir en raison de leur participation au concours.
- La Municipalité de Sainte-Barbe et les personnes au bénéfice desquelles ce concours est tenu n'assumeront aucune responsabilité à l'égard des participations perdues, mal acheminées ou en retard, y compris dû à une défaillance pour quelque raison que ce soit, du site Web et de la plateforme SurveyMonkey pendant la durée du concours, y compris tout dommage à l'ordinateur ou l'appareil mobile des participants.
- La Municipalité de Sainte-Barbe se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le présent concours.